



Mondorf-les-Bains, le 16 avril 2024

AVIS LISTES ELECTORALES 2024

Les listes électorales provisoirement arrêtées en date du 15 avril 2024 sont déposées à l'inspection du public au secrétariat communal, **du 16 avril 2024 au 23 avril 2024** inclusivement.

Toutes réclamations auxquelles les listes pourraient donner lieu sont à adresser par écrit au collège des bourgmestre et échevins, jusqu'au 23 avril 2024 au plus tard, séparément pour chaque électeur.

Les citoyens sont invités à produire, jusqu'au 23 avril 2024 au plus tard, contre récépissé, les titres de ceux qui, n'étant pas inscrits sur les listes en vigueur, ont le droit d'y figurer.

Toute réclamation tendant à l'inscription d'un électeur, ne sera recevable devant la Cour administrative, que si elle a été préalablement soumise au collège des bourgmestre et échevins avec toutes les pièces justificatives.

Les citoyens n'ayant pas encore atteint l'âge de 18 ans lors du dépôt des listes mais qui, en vertu des dispositions des articles 1, 2 et 3 de la loi électorale modifiée du 18 février 2003 peuvent participer aux élections, doivent adresser leurs éventuelles réclamations au collège des bourgmestre et échevins par l'intermédiaire de leurs tuteurs légaux respectifs.

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins,

Claudine Schong-Guill
Secrétaire communal



Steve Reckel
Bourgmestre

Administration communale de Mondorf-les-Bains